

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Sébastien GAUTHEY
Secrétaire : Cathy SIEGENTHALER

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 21 février 2019 à 20h05.

Le Président rappelle que les membres qui veulent prendre la parole doivent s'annoncer en énonçant leur nom et prénom. Il remercie Monsieur Mercier de l'Omnibus, pour sa présence.

Le Président demande s'il y a une remarque ou une demande de modification de l'ordre du jour. Aucune remarque. L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2018, joint à la présente convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 16 février 2019)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 1/2019 Demande de financement relatif à l'aménagement d'une unité d'accueil pour écolier (UAPE) dans la salle du sous-sol du collège
6. Divers

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 44 membres sont présents, 22 sont excusés et 16 sont absents. Le quorum de 28 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 06.12.2018

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018 est accepté par 39 voix, 4 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente deux nouveaux membres : Kathrin Eichler et Isabelle Cuche

4. a) Lettres et pétitions

Le Président n'a reçu ni lettre, ni pétition.

b) Communications de la Municipalité

- La commune n'a pas de communications à faire.

5. Préavis 1/2019 Demande de financement relatif à l'aménagement d'une unité d'accueil pour écolier (UAPE) dans la salle du sous-sol du collège

Carine Gigandet, Municipale, lit le préavis municipal no 1/2019.

La Municipalité demande au Conseil l'autorisation d'entreprendre les travaux pour l'aménagement d'une salle au sous-sol du collège en vue d'accueillir la future unité d'accueil pour les écoliers, UAPE. Dans un premier temps, 12 places seront créées. Les enfants des villages voisins, scolarisés à Arnex, pourraient y être accueillis, une solution sera examinée au cas par cas. Dans l'aménagement, est prévu, un bureau pour la direction et les éducateurs, des rangements fixes, du mobilier. Ces structures sont subventionnées par la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants pour un montant de CHF 3600.00 par place occupée à l'ouverture. Pour faciliter la mise en place, il est prévu que la commune investisse pour la totalité des besoins et se fasse rembourser jusqu'à concurrence de CHF 48000.--. Les coûts pour la mise en place de la structure :

Aménagement des locaux	CHF 50000.00
Rayonnages complémentaires	CHF 6000.00
Fourniture et pose de panneau pour dessin	CHF 2000.00
Electricité	CHF 2000.00
Mobilier enfant	CHF 10000.00
Matériel de cuisine	CHF 15000.00
Divers	CHF 15000.00
TOTAL	CHF 100000.00

Dans un premier temps, 12 enfants pourront être accueillis pour le repas de midi dès 11h et jusqu'à 18h30 pendant les périodes scolaires. Le nombre de place est basé sur les exigences minimales de la FAJE.

Les charges annuelles pour la commune se montent à CHF 131'413.70, selon le budget :

Charges :

Direction	CHF 105541.00
Educatif	
Auxiliaire	
Apprentis-stagiaires	
Total personnel fixe	CHF 105541.00
Charges et frais personnels	CHF 5775.00
Coût admin. AJOVAL	CHF 30000.00
Loyer	CHF 30000.00
Repas	CHF 15000.00
Entretien divers	CHF 1500.00
Divers	CHF 25260.00
Total des charges	CHF 213076.00

Produits :

Participation Parents	CHF 50000.00
Subventions FAJE	CHF 31662.30
Autres subventions	?
Total des produits	CHF 81662.30
Solde de la commune	- CHF 131'413.70

La Municipalité invite le conseil à décider d'adopter le projet de financement relatif à l'aménagement d'une UAPE dans la salle du sous-sol du collège tel que présenté.

André Roch, Syndic, complète que CHF 40'000.-- seront investis sur 20 ans et CHF 60'000.-- de la trésorerie courante.

Jean-Jacques Monnier, rapporteur de la commission pour la demande de financement relatif à l'aménagement d'une UAPE, présente le rapport. La commission s'est réunie à trois reprises dont une fois en présence de **Carine Gigandet**, Municipale en charge du dossier et **André Roch**, Syndic. La discussion a dérivé sur le besoin d'une UAPE mais ce n'est pas la question posée. L'article 63a al 1 de la constitution vaudoise nous impose cette UAPE. La priorité d'inscription sera donnée aux enfants d'Arnex. Le nombre de places sera de 12 pour limiter les exigences et les coûts. Les améliorations du sous-sol sont un plus pour le bâtiment. Il est étonnant que le poste "défraiement" soit à 0 alors que les imprévus représentent 15% du total. Pas de détail pour le poste "charges personnel fixe" à CHF 105541.00. Il n'est pas encore possible de savoir combien de personnes vont travailler pour l'unité. L'AJOVAL engagera le personnel. Une recette de CHF 30'000.- devrait figurer dans le budget, pour le loyer encaissé de l'AJOVAL. Si tout est respecté cela représentera une charge importante d'environ CHF 130000.00 par année à la charge de la commune, voir moins avec l'entrée du loyer. En plus des subventions de la FAJE, on pourrait également toucher une aide de la Confédération pour les trois premières années d'ouverture de la structure, soit CHF 3000.00 par place.

Vu le besoin de places d'accueil, la demande de plusieurs familles d'Arnex et l'article 63a al 1 de la constitution, la commission demande au Conseil Général d'appuyer le préavis 1/2019 de la Municipalité relatif à l'aménagement d'une UAPE dans le sous-sol du collège.

Philippe Porret demande si Orbe a été approchée comme discuté lors du dernier conseil. **Carine Gigandet**, Municipale, répond que oui, il y aura lieu de signer une convention entre les communes pour que les enfants d'Arnex scolarisés à Orbe puissent aller à l'UAPE d'Orbe et que les enfants d'Orbe scolarisés à Arnex puissent s'inscrire à l'UAPE d'Arnex. AJOVAL fera l'administration.

Olivier Bovet demande si les locaux sont adaptés à une UAPE, sortie de secours ? vue ?... **Carine Gigandet**, Municipale, répond que l'office d'accueil de jour a rempli un formulaire. L'examen est en cours. L'ECA devra encore donner son aval. Ensuite, une mise à l'enquête devra être faite suite à l'établissement des plans par un architecte.

Josette Bovet demande si ce sera prêt pour la rentrée scolaire. **Carine Gigandet**, Municipale, répond que ce devrait être prêt cet automne. Madame Müller et Monsieur Borgeaud de l'AJOVAL les ont mal renseignés au départ et ils ont ainsi perdu 4 mois.

Rémi Faure demande le résultat de l'enquête municipale sur le besoin de l'UAPE. **Carine Gigandet**, Municipale, répond que sur les 42 familles sondées, 28 ont répondu. 42% sont favorables, 48% non favorables, 7% pour qui les horaires ne sont pas adaptés ou l'accueil trop coûteux.

Rémi Faure demande s'il y a un projet d'ouverture le matin. **Carine Gigandet**, Municipale, répond que ce sera limité à 12 enfants. Actuellement, 9 sont intéressés pour le lundi, 10 le mardi, 3 le mercredi, 9 le jeudi et 10 le vendredi.

Rémi Faure réitère sa demande. Projet d'ouverture le matin ? **Carine Gigandet**, Municipale, répond que pas pour le moment.

Morella Frutiger Larqué remarque qu'il y a un grand intérêt au vu du sondage. **Carine Gigandet**, Municipale, répond que ce n'est qu'un sondage pour le moment.

Patricia Porchet demande à qui le sondage a été adressé. **Carine Gigandet**, Municipale, répond aux 1 à 5P. Patricia Porchet fait remarquer que selon le règlement le matin devrait être introduit pour cette tranche d'âge. **Bernard Bovet**, Municipal, répond que, uniquement à partir de 2021. A ce moment, les vacances devront être introduites également.

Bernard Gauthey demande quels seront les aménagements des locaux. **Jean-Yves Brechbühl**, Municipal, répond que selon l'OFAJ, il faudra placer une paroi au milieu de la pièce, une porte pour fermer, un bureau de 12m2, un endroit de repas modulable, WC pour le personnel, WC pour les enfants, penderie basse, cuisine avec frigo et lave-vaisselle semi-pro, peinture au sol,

luminaires, plafond, électricité, internet. L'architecte établira les plans et les soumettra à l'ECA et à l'AVACA. En espérant qu'ils ne soient pas trop stricts. Ils pourraient demander de placer une rampe sur l'escalier par exemple.

Pamela Banta Lavenex demande s'il est prévu de mettre des moustiquaires car en été, c'est insupportable avec les mouches. **Jean-Yves Brechbühl**, Municipal, répond que non mais que ce ne sont pas les moustiquaires qui coûteront chères.

Martine Barclay demande ce qui va se passer avec le loyer. **Jean-Yves Brechbühl**, Municipal, répond que le loyer sera payé par l'AJOVAL. Jean-Jacques Monnier répond que le loyer ne doit donc pas figurer dans les charges mais dans les recettes. Les CHF 30000.00 annuels devraient être déduits des charges.

Olivier Bovet demande si la salle sera toujours utilisable en dehors de l'UAPE. **Carine Gigandet**, Municipale, répond que non, ni la cuisine.

Philippe Porret demande ce qui va se passer si le conseil refuse le projet. **André Roch**, Syndic, répond que les enfants d'Arnex devront aller à l'UAPE d'Orbe s'il y a de la place (liste d'attente actuellement) et la commune d'Arnex indemniserà Orbe. En 2017, on a déjà dû payer pour un enfant d'Arnex placé à Orbe. Il y aura également les transports à payer. Il précise que la commune d'Orbe paiera pour leurs enfants venant à Arnex.

Valérie Meylan demande si on devra payer Orbe, si le projet est refusé à Arnex. **Carine Gigandet**, Municipale, répond qu'on paierait les prestations et les transports.

Carine Gigandet, Municipale, répond à Martine Barclay qu'il y a une liste d'attente à l'UAPE d'Orbe.

Bernard Bovet, Municipal, rappelle que ça sera un avantage pour garder nos classes à Arnex que d'avoir une UAPE. Il y a divers projets en cours de l'ASIOR. On espère garder nos classes à Arnex.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 1/2019 - Demande de financement relatif à l'aménagement d'une unité d'accueil pour écolier (UAPE) dans la salle du sous-sol du collège

Pour: 36

Contre: 2

Abstentions: 7

La demande de financement relative à l'aménagement d'une unité d'accueil pour écolier (UAPE) dans la salle du sous-sol du collège que présenté par la Municipalité est acceptée.

6. Divers

Le Président remercie la Municipalité pour la pose de la boîte aux lettres pour les votations.

Il informe que les préavis seront disponibles 1 semaine avant le conseil sur le site internet de la commune.

Il rappelle que le conseil du 13 juin aura lieu à la salle du Grand Conseil à Lausanne. Il y aura un avis dans l'Arnex Info et au pilier publique. Une visite du parlement est prévue à 18h30, la séance débutera à 19h30 et s'en suivra un apéro offert par la commune. Des bulletins d'inscriptions seront adressés aux membres. Il n'y aura pas de bus organisé mais le covoiturage et le train sont conseillés. Le conseil est public donc les personnes non assermentées pourront venir et se placer au 2^{ème} étage.

Charles-Louis Morel fait remarquer que 5 à 6 gouilles sont sorties de terre en Bioute. Il demande quel était l'objectif de la création de ces étangs et si l'état de la conduite des

fontaines qui passe par là a été contrôlé. **Bernard Bovet**, Municipal, répond que les travaux se sont terminés en janvier. Le but est la reproduction des batraciens gênés par les autres espèces dans l'étang existant. La conduite pour les fontaines a été détectée à 100 mètres au dessus.

Michel Jaquier propose de profiter du Conseil à Lausanne pour investir les jeunes et les nouveaux citoyens dans le Conseil. On pourrait leur adresser un tout ménage. **Le Président** répond que les jeunes et, normalement, les nouveaux citoyens, dès cette année, sont invités par la Municipalité et le Président du conseil le 3 mai prochain. Lors de cette séance des explications sur le fonctionnement de la commune leurs sont données. Toutefois, il prend note de la demande de Michel Jaquier et va voir avec la Municipalité comment est-ce qu'elle procèdera.

Le Président clôt l'assemblée à 20h45.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Cathy Siegenthaler